COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

Réunion du Jeudi 12 Novembre 2026

Procès-Verbal n°15

Présents : Dominique **FLEURY** - Anne Marie **RABAUD -** Olivier **DELILLE –** Pascal **TANTALIN** -Michel **ROUSSEAU**
Excusés : **-** Bruno **GODEFROY**

Objet : **Report de matchs seniors, jeunes, vétérans, féminins et coupes.**

La commission des compétitions s'est réunie ce jour et a étudié les demandes de report

La commission tient à rappeler que les reports de match doivent suivre la procédure fixée dans le règlement de chaque compétition. Les modalités des reports sont fixées dans les règlements de chaque compétition. La commission demande aux clubs de respecter ces règlements, en particulier les motifs de report acceptés.

Compétitions seniors

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE C :

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE A :

Numéro de match : 56512059 FCI DU BOCAGE / ES THURY HARCOURT 2

Prévu le 15/11 Demande inversion match aller et retour.

La commission accepte cette demande.

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 4 GROUPE A :

Compétition Jeunes

1. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U15**

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 1 GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 2 GROUPE C :

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE C :

Numéro de match : 79556671 US VILLERS BOCAGE 2 / MALADRERIE OS 3

Match prévu le 14.11.26 demande de report au 12.12.26

La commission refuse cette demande. Le motif « accord entre les deux clubs » n'est pas valable.

De plus, aucune demande de report ne peut être acceptée après la dernière journée de la compétition.

DEPARTEMENTAL 3 GROUPE D :

Numéro de match : 79556699 BOURGUEBUS SOLIERS FC 1 / SCH FOOTBALL 5.

Dû à l'arrêté municipal de la commune de Soliers, stipulant la possibilité qu'une seule rencontre par jour puisse être joué, le match est maintenu à la date du 14 Novembre 2026.

DEPARTEMENTAL 15 A 8 :

Numéro de match : 79682885 RSG COURSEULLES 1 / USI BESSIN NORD 2

Match prévu le 05.12.26 demande à l'avancé au 25.11.26.

La commission accepte cette demande.

Numéro de match : 79682884 USI BESSIN NORD / CROUAY 1

Match prévu le 14.11.26 demande de report au 28.11.26.

La commission accepte cette demande.

1. **La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U16**

DEPARTEMENTAL U16 GROUPE A :

DEPARTEMENTAL U16 GROUPE B :

2. La commission prend les décisions suivantes pour les compétitions U18

INTERDISTRICT

DEPARTEMENTAL 1 WIN SPORT SCHOOL GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 1 WIN SPORT SCHOOL GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 2 WIN SPORT SCHOOL GROUPE A :

Numéro de match : 79571035. USSI BESSIN NORD / AF VIRE 2.

Dû à l'arrêté municipal de Usi Bessin nord le match sera reporté au 12.12.26

La commission accorde cette demande.

DEPARTEMENTAL 2 WIN SPORT SCHOOL GROUPE B :

DEPARTEMENTAL 3 WIN SPORT SCHOOL GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 3 WIN SPORT SCHOOL: GROUPE A :

DEPARTEMENTAL 3 WIN SPORT SCHOOL: GROUPE B :

Compétitions Féminines.

COUPE DU CALVADOS SENIORS F A 8

La commission a effectué le tirage au sort du 1er tour de la coupe du Calvados Seniors F à 8.

1er TOUR :

ENTENTE HASTINGS-MOUEN – CS HONFLEUR
AS CAHAGNAISE – FCF HOULGATAIS
BRETTEVILLE SUR ODON FOOTBALL – FC CAEN SUD OUEST
ES PORTAISE – AS COTE DE NACRE
AS ST DESIR 2 – ESI VALLEE DE L'ORNE

Les rencontres sont fixées au 6 décembre 2026.

EXEMPTS

US AUTHIE - AJS COLLEVILLE OUISTREHAM - USC MEZIDON - CS ORBEC - US BLAINVILLE BIEVILLE BEUVILLE - INTER ODON FC - CASTELET FC - ASL AJON - AS GIBERVILLAISE - ES COURTONNAISE - FC BAIE DE L'ORNE.

U17 F WIN SPORT SCHOOL :

DEPARTEMENTAL U15 F :

Numéro de match : 79449783 USI BESSIN NORD 1 / AS POTIGNY VCU 1

Du a l'arrêté municipal le match prévu le 14.11.26 est avancé au 11.11.26.

La commission accepte cette demande.

Numéro de match : 79449781 BOURGUEBUS SOLIERS FC / AF VIRE 1.

Dû à l 'arrêté municipal de la commune de Soliers le match prévu le 14.11.26, la commission reporte la rencontre au 19.12.26.

DEPARTEMENTAL U13 F : GROUPE A.

Numéro de match : 79555589. AS VERSON 1 / US VILLERS BOCAGE 1

Demande d'avancer le match du 14.11.26 au 11.11.26.

La commission accepte cette demande.

Numéro de match : 79580304 AS VERSON 2 / FC THAON BRETTEVILLE 1

Match prévu le 28.11.26 demande de report au 05.12.26.

La commission refuse cette demande car le 05.12.26 est le 4eme tour du festival pitch.

Competition vétérans.

DEPARTEMENTAL VETERANS : GROUPE B :

Terrain

Pour donner suite au courriel du club FC Intercommunal du Bocage, la commission informe les clubs qu'à partir du 21 Novembre, un accord a été trouvé avec la Commune de Condé en Normandie.
Le terrain affecté au FCI du Bocage est le terrain de St Pierre la Vieille, Stade Yves Le Guen.

Amendes administratives et Forfaits.

FORFAITS					
N° MATCH	**CLUBS**	**CATEGORIES**	**DIVISION - GROUPE**	**OBSERVATIONS**	**AMENDES**
78838951	ESI VALLEE ORNE 3	SENIORS	DPT 4. GR UNI.	FORFAIT (1)	70.00€
79128959	US AUNAY/ODON	SENIORS F.	DPT 1.A 11.GR.UNI	FORFAIT (1)	70.00€
79524350	SCH FOOTBALL 22	U18	INTERDISTRICT	FORFAIT (1)	30.00€
79556693	AS ST SYLVAIN 1	U15	DPT 3. GR D.	FORFAIT (1)	30.00€
79682879	USI BESSIN NORD 2	U15	DPT A 8. GR UNI.	FORFAIT (1)	30.00€
79682880	RSG COURSEULLES 1	U15	DPT A 8. GR UNI.	FORFAIT (1)	30.00€
79687821	FMIXTE CONDE EN NDIE	U13	DPT 4. GR A.	FORFAIT (1)	30.00€
79687888	AS ST VIGOR LE GRAND 4	U13	DPT 4. GR B.	FORFAIT (1)	30.00€
79580296	FCFHOUL-DIVES CAB.	U13 F.	DPT 1. GR B.	FORFAIT (1)	30.00€
79582499	FC VITAL ACDC 1	SENIORS FOOT LOISIRS	DPT 1. GR C	FORFAIT GENERAL	00.00€

GESTION AMENDE FEUILLE DE MATCH & LICENCES MANQUANTES

			FEUILLE DE MATCH				**LICENCES MANQUANTES**	
N°MATCH	**CLUB**	**DEPARTEMENTAL GROUPE**	**FEUILLE DE MATCH PAPIER**	**HORS DELAI**	**HORS DELAI (1 MOIS)**	**FEUILLE PAPIER INCOMPLETE OU ERRONEE**	**JOUEUR**	**DIRIGEANT**
794497796	AF VIRE 1	DPT 1. GR UNI.	X					
79452247	USC MEZIDON 1	DPT 1. GR UNI	X					
79130339	AS COTE DE NACRE 1	DPT 2. GR UNI	X					
56506186	DOZULE FC 1	DPT 2.GR D	X	X		X		

La commission valide les décisions prises par la commission règlementaire restreinte en date du 12 Novembre 2026.

Voir annexe jointe : Dossiers transmis par la Commission FOOT ANIMATION

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Les décisions de la commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 7 jours suivant sa notification sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.
Le délai d'appel est de deux jours concernant l'organisation et le déroulement des compétitions.
Aucune demande d'appel concernant la date de fixation des rencontres ne saurait être acceptée par la commission d'Appel.

Le Président de séance,
OLIVIER. DELILLE



Le Secrétaire de séance,
ANNE MARIE. RABAUD



COMMISSION ANIMATION

GESTION AMENDE FEUILLE DE MATCH & LICENCES MANQUANTES

			FEUILLE DE MATCH				LICENCES MANQUANTES	
N°MATCH	**CLUB**	**DEPARTEMENTAL - GROUPE**	**FEUILLE DE MATCH PAPIER**	**HORS DELAI**	**HORS DELAI (1 MOIS)**	**NON CONFORME**	**JOUEUR**	**DIRIGEANT**
79687102	CL COLOMBELLOIS 1	DEPARTEMENTAL 3 U13 GROUPE F	☐	☐	☒	☐		
79687062	FC THAON BRETTEVILLE 2	DEPARTEMENTAL 3 U13 GROUPE C	☒	☐	☐	☒		
79684455	FC THAON BRETTEVILLE 1	DEPARTEMENTAL 1 U13 GROUPE E	☒	☐	☐	☒		
79687090	ES LIVAROTAISE 2	DEPARTEMENTAL 3 GROUPE E	☒	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		
			☐	☐	☐	☐		